

**Procès-verbal de la réunion du Comité exécutif de l'AMA  
20 novembre 2004  
Montréal, Canada**

---

La réunion est ouverte à 9h00.

**1. Bienvenue, liste de présence et observateurs**

LE PRÉSIDENT souhaite la bienvenue à tous à la troisième et dernière réunion du Comité exécutif de l'année 2004.

Les membres, de même que les observateurs qui souhaitent que leur nom soit enregistré pour la postérité, sont priés de signer la liste de présence. Il souhaite également la bienvenue au nouveau membre du Comité exécutif, M. Jean-François Lamour, qui remplace M. Mikkelsen en tant que membre du Comité exécutif. M. Mikkelsen demeure présent comme un vieil et valeureux ami auquel on tient beaucoup. Champion olympique d'escrime, M. Lamour est le ministre français des Sports. L'AMA peut donc compter sur la présence à cette réunion d'une personne apte aussi bien sur le plan verbal que sur le plan physique.

Les membres suivants assistent à la réunion : M. Lamour, ministre des Sports, France; M. Owen, ministre d'Etat (Sports), Canada; le Pr Ljungqvist, membre du CIO et président du comité Santé, médecine et recherche de l'AMA; Mme Elwani, membre de la commission des athlètes du CIO; M. Oyama, division de la médecine du sport, Institut des sciences sanitaires et sportives, université de Tsukuba, représentant M. Shionoya, vice-ministre exécutif, Education, Culture, Sports, Science et Technologie, Japon; M. Burns, membre du Conseil de fondation et président du comité Éthique et éducation; M. Wade, directeur Éducation et planification de l'AMA; M. Swigelaar, directeur du bureau régional africain de l'AMA; M. Hayashi, directeur du bureau régional Asie/Océanie; M. Dielen, directeur du bureau régional Europe; M. Howman, directeur général de l'AMA; M. Andersen, directeur standards et harmonisation de l'AMA; Mme Khadem, directrice de la communication de l'AMA; le Dr Garnier, directeur médical, bureau régional de l'AMA, Lausanne; le Dr Rabin, directeur science de l'AMA; M. Niggli, directeur finances et juridique de l'AMA; M. Reddie, membre du CIO et président du comité national olympique de Grande-Bretagne; M. Stofile, ministre des Sports et des Loisirs, Afrique du Sud; Mme Basser, directrice générale, Sports et Secteur privé, représentant le sénateur Rod Kemp, ministre des Arts et des Sports, Australie; M. Kasper, membre du CIO et président de la FIS; M. Larfaoui, membre du CIO et président de la FINA.

Les observateurs suivants se sont inscrits sur la liste de présence : Elizabeth Ferris; Michael Gottlieb; Yusaku Morioka; Søren Riiskjaer; Patrick Schamasch; Valéry Genniges; George Walker; Brian Blake; Nowetu Luti; Ichiro Kono; Terry Madden; et Karam Birdi.

**2. Procès-verbal de la réunion du Comité exécutif du 21 septembre 2004  
à Montréal**

LE PRÉSIDENT demande aux membres s'ils ont des commentaires à formuler concernant le procès-verbal de la réunion du Comité exécutif du 21 septembre 2004 à Montréal. Quelques commentaires et des révisions mineures ont déjà été transmis et la version soumise à l'approbation des membres est celle qui figure dans les dossiers. À

défaut d'autres commentaires remis avant midi, il propose que le procès-verbal soit approuvé tel que présenté.

### DÉCISION

Le procès-verbal du Comité exécutif de la réunion du 21 septembre 2004 est approuvé et dûment signé.

### **3. Rapport du directeur général**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL souhaite aborder un ou deux des sujets mentionnés dans le rapport que les membres trouveront dans leur dossier et qui ont également trait à des événements récents. Il aimerait également montrer aux membres deux instruments que l'AMA suspecte d'avoir été utilisés par les sportifs pour tricher lors de certaines grandes manifestations. Les ONAD et les FI ont été alertées de l'existence de ces instruments.

En ce qui concerne la FIFA, l'AMA s'attend à ce que la FIFA procède à la modification de ses règles juridiques en décembre 2004. Le président de la FIFA a envoyé une lettre à l'AMA, pour l'informer qu'il ne voyait aucune urgence à réaliser ces changements. L'AMA a fait savoir qu'elle était d'un avis contraire, et le président de l'AMA l'a souligné par courrier à la FIFA. Il y a à l'heure actuelle, cinq cas dans le football pour lesquels des sanctions ont été infligées et l'AMA suspecte que cela a donné lieu à des déviations du Code. Il y a au moins trois autres cas en cours pour lesquels des résultats semblables sont suspectés par l'AMA. L'Agence a besoin de l'aide de ses amis des gouvernements et des ministres pour faire en sorte que la FIFA soit très claire en ce qui concerne la nécessité de respecter complètement la Code mondial antidopage. Il aimerait qu'on lui fasse connaître des moyens et des voies à suivre pour obtenir la pression politique adéquate.

Concernant Interpol, de nouveaux courriers ont été échangés, et l'AMA a reçu des documents remarquables de la part des douanes australiennes qui indiquent comment un modèle pourrait être élaboré et repris par d'autres pays pour tenter de mettre un terme au trafic de stéroïdes. L'une des choses que l'on a apprises récemment est qu'il y a plus d'argent à faire dans le trafic des stéroïdes que dans celui de la cocaïne. Il s'agit d'un problème très sérieux, et Interpol se tourne vers l'AMA pour apporter son aide, afin qu'une réglementation ou des lois appropriées puissent être mises en place au niveau national.

Plusieurs symposiums sont prévus dans l'année à venir. L'AMA est toujours ouverte aux idées et partenariats pour des conférences spécialisées.

On a envisagé au cours d'une récente réunion des directeurs que 2007 pourrait être une année appropriée pour la tenue d'une nouvelle conférence mondiale antidopage de l'AMA.

On s'est entretenu récemment avec l'ANADO, l'organisation qui représente les ONAD existantes et qui, pour la plupart sinon toutes, sont financées par leur gouvernement tout en étant indépendantes. L'ANADO a, jusqu'à présent, tenu deux réunions par an, et l'AMA voit un avantage significatif dans ces connaissances et expériences collectives. L'AMA a déjà rencontré des membres de son exécutif et échangé des vues et idées sur la manière dont l'ANADO, plutôt que les ONAD prises individuellement, pourrait soutenir l'AMA dans ses activités. L'ANADO, comme l'ASOIF qui rassemble les Fédérations, est un organe qui permet une représentation collective.

Deux objectifs principaux ont été fixés pour 2005. Le premier est l'aboutissement de la Convention de l'UNESCO, l'autre est d'assurer l'assistance aux nombreux pays en développement qui, dans le monde, ne disposent pas de moyen d'éducation ni d'ONAD, etc. L'idée, pour les pays développés, est de se présenter en partenaires de ces pays en développement, comme le Centre canadien pour l'éthique dans le sport et la France avec les pays d'Afrique francophone. Par ailleurs, une proposition a émané du Commonwealth

pour aider les pays membres de cette organisation. L'AMA considère qu'il s'agit là d'un point important, parce que les sportifs des nations développées sont contrôlés fréquemment et ceux des pays en développement ne le sont que rarement. Il en résulte une inégalité à laquelle il est nécessaire de remédier par égard pour les sportifs. L'AMA cherchera à s'intéresser davantage à certaines des principales manifestations de l'année à venir, comme les Championnats du monde d'athlétisme, les Championnats du monde de natation et les Jeux asiatiques prévus en 2006, avec des qualifications à Doha, Qatar, en 2005.

Les questions en cours continuent d'être diffusées par le département de la communication, et il lui a semblé qu'il serait utile d'en présenter deux ou trois qui se sont présentées dans les quelques jours précédents.

Les autorités grecques poursuivent les deux athlètes grecs impliqués dans le scandale des Jeux olympiques d'Athènes. L'AMA suit l'évolution de ce cas, comme l'IAAF.

L'AMA a suivi la saga concernant les chevaux et les cas de dopage d'Athènes, y compris le cas de l'échantillon dérobé. L'AMA n'a aucun pouvoir en ce qui concerne les échantillons d'animaux. Il existe bien une clause dans le Code, mais les animaux ne sont pas surveillés de la même façon que les individus. Les membres doivent se demander si c'est la bonne façon de continuer à procéder ou si l'AMA doit faire quelque chose de plus à ce sujet. L'Agence doit également s'assurer que cette sorte d'incident, à savoir le vol d'un échantillon, ne pourrait se produire avec des échantillons humains.

Il y a également une controverse au sujet du joueur de football britannique Adrian Mutu, contrôlé positif à la cocaïne en et hors compétition. La question est de savoir si l'AMA devrait réexaminer l'inscription de la cocaïne dans la Liste des contrôles hors compétition.

Concernant le personnel, il s'agit de la dernière réunion de Mme Khadem. Elle quitte l'AMA pour se marier dans deux semaines. L'AMA regrette son départ et lui adresse ses meilleurs vœux. L'AMA continuera de faire appel à elle sur contrat, tout en s'activant pour la remplacer. Mme Khadem manquera à l'Agence, et il ne fait aucun doute que tous les membres se joignent à lui pour la féliciter. Mme Pleau a également quitté l'AMA, étant devenue mère du jour au lendemain après avoir adopté un enfant la semaine précédente. L'AMA souhaite la bienvenue à M. Swigelaar, qui est désormais directeur du bureau régional africain, et à son assistante, Mme Nathalie Bashala. Le personnel de l'AMA compte à présente 22 nationalités différentes.

Les indicateurs de performances ont été rédigés cette année. L'AMA a obtenu d'excellents résultats, et il tient à féliciter les membres du personnel de ce qu'ils ont réalisé.

LE PRÉSIDENT demande s'il y a des commentaires ou des questions.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST se réfère aux cas des deux Grecs. L'IAAF a suivi de près la question et dispose d'un organe chargé de traiter la question, dès que les informations nécessaires seront disponibles. Avant cela, l'IAAF ne peut se prononcer. Une réunion du conseil est prévue à Helsinki en décembre, au cours de laquelle une décision sera prise, conformément aux règles de l'IAAF, à savoir que la Fédération déférera probablement les cas à la fédération grecque. Reste à voir, cependant, si celle-ci s'en chargera ou s'il sera nécessaire de négocier avec elle pour trouver une autre solution.

M. KASPER demande si l'ANADO est financée ou non par l'AMA.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL lui répond que l'ANADO n'est pas financée par l'AMA. L'ANADO a bien présenté une demande de financement d'un projet, mais l'Agence l'a écarté tant qu'une stratégie n'aura pas été élaborée et qu'aucune voie à suivre dans le programme de développement n'aura été fixée. L'AMA compte inviter l'ANADO à prendre part à l'élaboration de cette stratégie. Des discussions sont en cours, et l'AMA ne manquera pas de tenir compte de ses contributions.

M. MIKKELSEN remercie le directeur général de son rapport complet et utile. Au Danemark, certains triathlètes ont déclaré qu'ils n'avaient pas été contrôlés en cours de compétitions en Europe de l'Est et qu'il n'y avait eu aucun contrôle du dopage durant les compétitions. Quel est le rôle de l'AMA dans de tels cas ?

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL indique que l'AMA a un contrat pour des contrôles hors compétition avec l'ITU, ce qui lui permet de contrôler les triathlètes hors compétition. L'AMA surveille également le respect du Code par la FI et s'efforce d'encourager les FI à traiter les questions qui se posent concernant les contrôles et les procédures.

M. OWEN déclare qu'il est très encourageant de constater cet accroissement de la collaboration avec l'ANADO. Car l'AMA tente d'atteindre le plus grand nombre de pays disposant de ressources et d'expérience moindres que les autres. La connexion paraît logique et positive.

LE PRÉSIDENT précise que, comme d'autres organisations, l'ANADO tente de trouver des financements. Comme tout le monde, elle est extrêmement gourmande et n'est pas embarrassée de prendre l'AMA pour une vache à lait. L'AMA reste nécessairement très prudente lorsqu'il s'agit de demande de financement. Il n'en demeure pas moins que certains secteurs de coopération peuvent être intéressants à exploiter.

M. LAMOUR se réfère à la FIFA et aux délais d'application du Code en relation avec la Coupe du monde de football en Allemagne en 2006. Quel sera, pour les gouvernements, le meilleur moment d'intervenir ? Ils souhaitent certainement intervenir tout en ne sachant pas quel sera le bon moment pour le faire.

LE PRÉSIDENT rappelle que le problème avec la FIFA est compliqué. Il s'agit de la FI la plus importante et elle a toujours été réticente à accepter le concept de sanction de deux ans de suspension. Elle met l'AMA à l'épreuve. Le règlement médical de la FIFA respecte le Code, mais pas ses règles juridiques. La FIFA repousse la décision en prétendant qu'il n'y a pas d'urgence. Il a reçu une lettre de deux lignes de M. Blatter expliquant que la FIFA et l'AMA pourraient peut-être se rencontrer l'année prochaine et que ce n'était pas urgent. Pour sa part, Il lui a répondu qu'au contraire la question était urgente. Le vrai problème est que M. Blatter n'ignore pas que sa situation n'est pas conforme. Lui-même, en tant que président de l'AMA, sait que la FIFA n'est pas conforme, de même que les médias, qui savent que la FIFA n'est pas en conformité avec le Code. L'AMA n'a pas peur de faire savoir que la FIFA ne respecte pas le Code. Quant aux gouvernements et ce qu'ils pourraient peut-être faire, M. Schilly pourrait par exemple dire qu'il n'accueillera pas la Coupe du monde en Allemagne si la FIFA ne respecte pas le Code. Tous les gouvernements devraient faire savoir clairement à la FIFA que celle-ci doit se mettre en conformité avec le Code mondial antidopage, sinon cela produira un effet en chaîne.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST ajoute que les membres peuvent se demander pourquoi le football a tout de même figuré au programme des Jeux olympiques d'Athènes. Le football était présent à Athènes parce qu'il y avait un accord pour respecter le Code en 2004. Ceci l'inquiète.

M. LARFAOUI souligne qu'un accord officiel a été signé à Paris à l'occasion de la célébration du centenaire de la FIFA. Cela l'avait laissé sceptique à l'époque et il lui semble que le problème persiste.

LE PRÉSIDENT rappelle que la FIFA a adopté le Code mondial antidopage sans réserve, mais il lui faut modifier ses règles internes pour faire en sorte d'être parfaitement conforme. L'AMA a tenté, sans succès, de collaborer avec la FIFA. Celle-ci ne s'est pas exécutée de manière satisfaisante et ses sanctions sont restées très incohérentes.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL informe le Comité exécutif que l'administration a des idées et des stratégies sur la manière dont les ministres pourraient prendre contact entre eux et avec M. Blatter.

LE PRÉSIDENT se réfère à l'occasion que représente la réunion du MINEPS à Athènes. Les règles devront avoir changé en décembre, sinon l'AMA devra déclarer que la FIFA ne respecte par le Code mondial antidopage, ce qui ne manquera pas d'entraîner des répercussions.

En ce qui concerne les instruments présentés à la réunion, il ne s'agit pas d'accidents. Médecins, entraîneurs, scientifiques et officiels sont également impliqués dans la tricherie des sportifs.

La question d'Interpol soulevée par le directeur général devrait être explorée. La valeur du trafic de stéroïdes excède celui de la cocaïne et autres substances. Cela signifie que l'AMA est confrontée à un problème considérable que le sport ne peut pas résoudre tout seul.

La conférence mondiale contre le dopage de 2007 doit être préparée dans le courant de l'année à venir. En 2007, l'AMA sera soit forte du succès remporté par la Convention et l'incorporation du Code dans les droits nationaux, soit au beau milieu d'un échec. Dans tous les cas de figure, une évaluation générale de sa situation ne manquera pas d'utilité. Il y a d'autres questions également qui doivent être étudiées dans une perspective stratégique par le Comité exécutif.

En ce qui concerne les poursuites grecques, non seulement les deux sportifs et l'entraîneur sont impliqués, mais douze autres personnes sont également poursuivies, y compris les officiels médicaux qui ont prétendu que les sportifs étaient trop mal portants pour pouvoir se rendre à la convocation de la commission de discipline mise en place par le CIO au moment de l'« accident ». Il s'agit d'une situation compliquée, et il est sûr que les membres attendent le résultat avec intérêt.

M. LARFAOUI souhaite soumettre une proposition au comité juridique en ce qui concerne les sanctions à l'encontre de sportifs qui ont délibérément utilisé les instruments qui viennent d'être présentés. Ces sportifs devraient recevoir des sanctions plus lourdes.

LE PRÉSIDENT reconnaît que ce point devrait être étudié sérieusement, mais l'AMA a les mains liées par le Code pour le moment. Ceux qui utilisent de tels instruments ne sont pas des personnes honnêtes et une telle utilisation n'est pas un accident. Il s'agit bel et bien d'escrocs.

## DÉCISION

Le rapport du directeur général est approuvé.

### **4. Juridique**

#### **4.1 Amendements aux Statuts**

M. NIGGLI indique que ces deux amendements ont deux raisons. La première est de préciser dans la Constitution que le président et le vice-président du Conseil de fondation sont automatiquement le président et le vice-président du Comité exécutif. La seconde partie de la modification est d'éviter une référence à un secrétaire, puisque cette fonction n'existe pas. Il demande au Comité exécutif de recommander que ces changements soient approuvés par le Conseil de fondation le lendemain.

LE PRÉSIDENT demande si les membres sont prêts à recommander la proposition au Conseil de fondation.

M. NIGGLI signale la demande de modification du terme de 'Chairman' pour celui de 'Chairperson' en anglais.

LE PRÉSIDENT reconnaît qu'il préfère 'Chairperson' à 'Chair', qui laisse plutôt l'impression qu'il s'agit d'un meuble.

## DÉCISION

Les amendements constitutionnels seront  
soumis au Conseil de fondation le 21  
novembre 2004.

### **4.2 Groupe de travail sur les sanctions**

M. NIGGLI procède à la lecture du document présent dans le dossier des membres, se référant au *Rapport final du groupe de travail sur les sanctions*, qui comprend un résumé des cas envoyés par les partenaires constitutifs. En conclusion, il est encore trop tôt pour formuler une recommandation de changement du Code. L'AMA doit attendre de voir quelle tendance se dégagera avec le nouveau Code. Elle continuera, cependant, à surveiller les cas qui adviendront en relation avec le Code, et s'efforcera de diffuser ces cas juridiques auprès de tous les partenaires.

M. OWEN demande comment cela s'organise. Dans la mesure où une jurisprudence s'élabore avec le temps, différentes dispositions seront appliquées avec une variété de résultats en fonction des diverses juridictions. Sera-t-il possible d'organiser cela sur l'Internet en fonction des dispositions spécifiques du Code, pour obtenir un résumé des cas qui pourraient se rapporter à telle ou telle disposition ?

M. NIGGLI lui répond que l'AMA souhaite mettre en place une base de données de cas juridiques, et elle réfléchit à la manière de proposer un Code annoté avec, sous les articles, les références mentionnant les cas juridiques.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST indique qu'il a été très impressionné par la composition du groupe, mais s'interroge quant au représentant de la FIFA en son sein.

M. NIGGLI lui répond qu'en effet la FIFA avait à l'origine souhaité un représentant. Mais, lorsque l'AMA a commencé à désigner le groupe, il a été décidé qu'il n'y aurait qu'un seul représentant pour les sports d'équipe, et c'est un représentant de la Fédération de hockey sur glace qui a finalement été retenu.

LE PRÉSIDENT annonce que M. Madden, de l'USADA, est venu pour présenter aux membres un compte rendu de la situation BALCO. Il remercie M. Madden de s'être déplacé.

M. MADDEN déclare que l'USADA est depuis dix-huit mois dans l'affaire BALCO. Cela a débuté en juin 2003 lorsqu'une seringue d'un entraîneur en Caroline du nord est parvenue à la porte de l'USADA qui l'a transmise au laboratoire de l'UCLA pour analyse. C'est ce qui a mis en branle la saga de la THG. L'USADA n'a pas cessé de collaborer étroitement avec l'IAAF. Elle a eu également des relations constantes avec le département de la Justice à Washington, l'avocat général des Etats-Unis pour le district de Californie du nord, secteur de la baie de San Francisco, les membres du Sénat et de la Chambre des représentants. La Maison-Blanche suit également la situation de très près. Jusqu'à présent, douze sportifs en relation avec BALCO ont été sanctionnés et cela comprend ceux qui ont été contrôlés positifs à la THG : Kevin Toth, John McEwen, Dwain Chambers, Regina Jacobs et Melissa Price. Tous ces sportifs ont obtenu des classements mondiaux élevés à un moment ou à un autre. Trois d'entre eux sont passés en audition devant le TAS : McEwen, Chambers et Price. En ce qui concerne les cas positifs au modafinil, Eric Thomas, Calvin Harrison, Sandra Glover, Chrystie Gaines et Chris Phillips ont tous été sanctionnés conformément aux règlements de l'IAAF. C'est la deuxième fois que Calvin Harrison a été positif aux stimulants et il a été suspendu deux ans. Tous les cas positifs à la THG ont reçu des sanctions de deux ans, à l'exception de Regina Jacobs, qui n'a pas coopéré et qui a reçu une sanction de quatre ans pour ce que l'USADA a considéré comme une méconduite conséquente. Pour ce qui est des cas positifs hors analyse, ou les cas fondés sur ce que les avocats de la défense ont appelé preuves circonstancielles, deux sportifs ont reçu des sanctions spécifiques. Calvin Harrison a accepté une sanction de quatre ans pour 'méconduite conséquente' également. Pour sa part, Kelli White a accepté une sanction de deux ans en mai et a témoigné en faveur de

l'USADA cette semaine à San Francisco à l'audition de Michelle Collins. White a reçu une sanction de deux ans pour sa coopération avec l'USADA et continuera à témoigner dans les affaires Gaines et Montgomery prévues en juin et juillet 2005. Quatre inculpations ont été délivrées par la Californie du nord à l'encontre de Victor Conte, qui dirigeait le laboratoire BALCO; de son assistant, James Valente; de Remi Korchemny entraîneur de la région de Californie du nord; et de Greg Anderson, l'entraîneur qui entretient des relations avec nombre de sportifs professionnels aux États-Unis, joueurs de base-ball et de football notamment. Il lui semble que même si les affaires Gaines et Montgomery ont été retardées, ce sera à l'avantage du plaignant (l'USADA). On peut s'attendre à d'autres conséquences de ces affaires criminelles. Il est possible que d'autres sanctions soient demandées à l'encontre des entraîneurs, du personnel médical et autres, selon le résultat de ces affaires.

Ces dix-huit mois ont donc été très longs pour l'USADA, dont la facture juridique a dépassé les deux millions USD. L'USADA n'abandonnera pas, elle persistera jusqu'à la fin. L'USADA n'est pas peu fière de ce qu'elle a réalisé jusqu'à présent. M. Madden reste à la disposition des membres pour les questions qu'ils voudront bien lui poser.

MME ELWANI félicite M. Madden de son travail et lui demande la raison pour laquelle des sportifs ont témoigné aux auditions d'autres sportifs. Ceci ne manque pas de préoccuper les sportifs en général, qui se demande si c'était bien nécessaire.

M. MADDEN lui répond que c'était tout à fait indispensable. Il était primordial d'obtenir des preuves de la part des sportifs qui savaient ce qui se passait. En ce qui concerne la préoccupation spécifique qui est celle de Mme Elwani à propos de sportifs témoignant contre des concurrents de mêmes sports, dans le cas présent Kelli White et Michelle Collins n'avaient pas concouru l'une contre l'autre. On compte davantage de sportifs ayant plaidé coupable et n'ayant pas souhaité témoigner.

LE PRÉSIDENT ajoute qu'en tout état de cause, la crédibilité des preuves apportées par les sportifs n'aura pas manqué d'être vérifiée.

M. MADDEN rappelle que chaque sportif était représenté par des avocats.

MME ELWANI indique qu'elle n'était préoccupée que par la question de procédure.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST considère que l'USADA a toutes les raisons d'être fière de ce qu'elle a réalisé. Il remercie M. Madden de son travail et lui demande si le risque ou la possibilité de l'implication d'autres sportifs a été prise en compte. A-t-il une idée du temps que durera l'ensemble de l'affaire BALCO ?

M. MADDEN répond que cela dépendra de ce qui ressortira des affaires criminelles. C'est ce qui dictera si l'USADA doit en venir à d'autres sportifs, personnel médical ou entraîneurs. Il ignore combien de temps l'affaire prendra et souhaite qu'elle se termine rapidement.

M. LARFAOUI demande pourquoi des sportifs ont reçu une suspension de quatre ans.

M. MADDEN indique que, lors des auditions du TAS portant sur les analyses positives, les arbitres du TAS ont infligé des sanctions de deux ans. Lors des pourparlers entre l'USADA et les sportifs qui n'avaient pas coopéré ou qui ne s'étaient pas dénoncés, du fait de cette méconduite conséquente, ils ont accepté des sanctions de quatre ans, ce que l'USADA avait recommandé. Jusqu'à présent, les athlètes qui ont été présentés devant le TAS ont reçu deux ans de suspension. L'USADA souhaitait des sanctions à vie, mais les athlètes ont accepté des sanctions de quatre ans.

M. LAMOUR indique que la découverte de la THG est un grand progrès en terme de coordination, et le travail de l'AMA à cet égard représente également un grand pas en avant. En ce qui concerne l'entourage des sportifs, les formateurs, les entraîneurs impliqués dans les trafics, il devrait être possible de les poursuivre. La Convention de l'UNESCO devrait permettre à l'AMA de continuer dans cette perspective et de prendre des mesures. L'affaire BALCO souligne combien il est important d'effectuer de telles actions pour faire en sorte que le sport reste propre.

M. MADDEN tient à préciser que, grâce à la coopération du gouvernement et du laboratoire français, l'USADA et l'IAAF ont joué un rôle majeur en contrôlant la THG de nouveau après les Championnats de l'IAAF de 2003 à Paris.

MME ELWANI déclare que les sportifs ont accepté une sanction de quatre ans plutôt que de deux ans. Elle se demande si cela signifie qu'après deux ans, les sportifs peuvent revenir s'ils le souhaitent.

M. MADDEN rappelle que tous ces cas se sont produits avant l'entrée en vigueur du Code de l'AMA. L'USADA fonctionnait encore selon les règles de l'IAAF de l'époque, qui présentaient des sanctions de deux ans ou à vie. L'USADA avait souhaité une suspension à vie, et les sportifs ont accepté quatre ans.

Il semble à MME ELWANI que les sportifs ont été traités différemment.

LE PRÉSIDENT explique qu'il n'est pas possible d'appliquer la loi rétroactivement. Le nouveau régime de sanctions a commencé à la date du 13 août 2004.

Il remercie M. Madden et félicite l'USADA de ce qu'elle a réalisé. C'est un parfait exemple pour toutes les ONAD du monde de voir ce qui peut être fait dans des circonstances difficiles avec un problème épineux.

M. MADDEN remercie l'AMA.

M. REEDIE estime que si le sport souhaite qu'une procédure judiciaire parvienne à un résultat lors des principales manifestations, les règles de compétition doivent être modernes, actuelles et précises. Il lui semble qu'il sera probablement nécessaire de persuader les FI d'examiner de très près les modèles de règles proposés par l'AMA pour rendre leur réglementation adéquate et la même pour tous. Cela ne sera pas simple, mais l'effort mérite d'être fait.

LE PRÉSIDENT indique que le Code est un ensemble unique de règles de gouvernance. Les membres du personnel de l'AMA collaborent régulièrement avec les FI pour que leurs règles soient le plus proche possible d'un modèle de règles fixes. Et la suggestion de M. Reedie est déjà prise en compte.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL estime que les réactions de la part des FI concernant le Code ont été favorables.

## DÉCISION

Le compte rendu d'activité du groupe de travail sur les sanctions a été étudié.

## **5. Fonctionnement / Gestion**

### **5.1 Appartenance aux comités/groupes de travail - 2005**

#### 5.1.1 Comité de travail des sportifs

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL détaille le document qui figure dans le dossier des membres. Il est demandé aux membres du Comité exécutif de l'AMA d'étudier et d'approuver la création d'un nouveau comité de travail de l'AMA consacré aux questions des sportifs. Si la proposition est approuvée, il sera demandé au Comité exécutif de soutenir la nomination de M. Viatcheslav Fetisov à la présidence de ce comité. M. Fetisov est à la tête du comité des sports de Russie et est membre du Conseil de fondation de l'AMA. L'Agence s'occupera alors de la composition du comité selon la formule habituelle, en recherchant des candidats et en s'assurant du respect de l'équilibre entre le mouvement sportif et les autorités publiques et en faisant en sorte que la commission des athlètes du CIO soit représentée à ce comité.

LE PRÉSIDENT signale que le Comité exécutif a le pouvoir de créer un comité s'il l'estime approprié. Le comité sera en premier lieu composé de sportifs, qui viendront discuter de questions qui leur sont communes avant de soumettre leurs

recommandations au Comité exécutif et au Conseil de fondation. Cela ne sera pas très différent du modèle de la commission des athlètes du CIO.

MME ELWANI déclare que les sportifs ont toujours voulu avoir leur groupe de travail au sein de l'AMA. Il serait intéressant d'entendre ce que les sportifs souhaitent réellement plutôt que de n'avoir qu'une vague idée de leur point de vue.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST soutient l'idée.

M. OWEN estime que le Comité exécutif peut nommer le président, et que M. Fetisov est un bon choix. Il demande comment seront désignés les membres du comité.

LE PRÉSIDENT indique que les propositions seront soumises au directeur général, le président du comité et le Président de l'AMA. Ils étudieront les recommandations reçues, conformément aux statuts de l'AMA. Il demande si l'Agence doit créer un comité de travail des sportifs qui sera présidé par M. Fetisov.

M. REEDIE considère que cela ne peut être que positif en terme de relations publiques.

M. LAMOUR demande qui sélectionnera les membres du comité. Le vice-président de l'AMA prend-il part à la procédure ?

LE PRÉSIDENT indique qu'en vertu des statuts de l'AMA, le directeur général, le Président de l'AMA ainsi que le président du comité sélectionneront les membres du comité. Le vice-président ne prend pas part au processus, conformément aux Statuts, mais la question peut être débattue.

#### DÉCISION

La proposition de créer un comité de travail des sportifs présidé par M. Fetisov est approuvée. Les membres du comité seront nommés conformément aux statuts de l'AMA.

## **5.2 Appartenance au Conseil de fondation – 2005**

### **5.3 Nomination au Comité exécutif – 2005**

En ce qui concerne l'appartenance au Conseil de fondation, LE DIRECTEUR GÉNÉRAL précise que la commission des athlètes du CIO ne nommera pas ses représentants au Conseil de fondation avant sa réunion de mercredi. L'AMA s'efforce de combler les lacunes existantes dans une ou deux régions gouvernementales, et elle s'en occupera le lendemain. Il en va de même pour le Comité exécutif. L'AMA a besoin pour le lendemain du nom des personnes représentant les gouvernements d'Asie et des Amériques. Ces noms seront soumis à la réunion du Conseil de fondation le lendemain.

#### DÉCISION

L'appartenance au Conseil de fondation et les nominations au Comité exécutif seront abordées le jour suivant.

## **5.4 Election du président et du vice-président de l'AMA**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL annonce qu'il y a un candidat à la fonction de président. Les statuts exigent un vote à la majorité le lendemain. L'administration demande l'accord du Comité exécutif sur ce point. De même, un candidat se présente pour occuper le poste de vice-président. Là aussi, l'administration a besoin d'une recommandation du Comité exécutif au Conseil de fondation. L'élection aura lieu le lendemain. Il espère que les deux candidats seront élus à l'unanimité, ce qui permettra d'éviter le décompte des voix. Néanmoins, s'il existait un signe quelconque de désaccord, il demande à en être prévenu de sorte qu'il puisse nommer des scrutateurs. Ceci pour information, naturellement.

M. LAMOUR revient sur le candidat à la vice-présidence, M. Mikkelsen. L'Europe soutient complètement M. Mikkelsen, et il souhaite rappeler à cette occasion la volonté de l'Europe de participer activement à l'AMA.

LE PRÉSIDENT remercie M. Lamour de ses commentaires.

#### DÉCISION

Le Comité exécutif soutient l'élection du président (Richard Pound) et du vice-président (Brian Mikkelsen) au Conseil de fondation et du Comité exécutif.

### **5.5 Bureau régional d'Amérique latine**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL informe les membres que trois offres ont été reçues en vue de l'établissement d'un bureau régional en Amérique latine, soumises par les villes de Montevideo, Uruguay; Bogotá, Colombie, et Santiago du Chili. Les trois villes candidates ont satisfait aux conditions fixées par l'AMA. L'Agence va à présent mettre en place une équipe administrative pour procéder à une évaluation au début de 2005 en vue d'un rapport au Comité exécutif en mai 2005. Pour ce qui est du coût d'un éventuel bureau régional, l'AMA se penchera sur la question afin d'obtenir la meilleure offre possible de la part des gouvernement et des autorités locales. Il ne prévoit pas que le budget dépassera les USD 250 000, et l'intention est de parvenir à un chiffre encore moins élevé. Il demande au Comité exécutif le mandat de poursuivre cette évaluation de sélection en vue de la création d'un bureau régional en Amérique latine.

LE PRÉSIDENT demande si les USD 250 000 sont réservés à l'évaluation ou s'ils s'appliquent à la gestion annuelle du bureau.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL précise que les USD 250 000 représentent le coût maximum d'un budget annuel pour le bureau.

LE PRÉSIDENT considère que l'AMA devrait poursuivre dans cette voie afin de déterminer lequel des trois sites serait le plus approprié et rechercher quelles contributions l'AMA pourrait obtenir de la candidate retenue. Si cette opération pouvait être réalisée sans frais, ce serait parfait, notamment dans la région. Le directeur général peut recevoir le mandat de présenter une recommandation en mai concernant le bureau régional d'Amérique latine.

#### DÉCISION

L'administration de l'AMA poursuivra l'évaluation en vue de la création d'un bureau régional en Amérique latine et rendra son rapport au Comité exécutif en mai 2005.

## **6. Finances**

### **6.1 Actualisation sur les contributions des gouvernements /du CIO**

M. REEDIE présente le rapport présent dans le dossier des membres et qui précise le pourcentage des contributions versées en 2002, 2003 et 2004. Concernant les contributions des Etats-Unis, il s'est laissé dire qu'une partie du chèque était au courrier et que le reste était imminent.

M. BURNS fait savoir qu'un chèque a en effet été apporté, en attendant la finalisation du budget. En ce moment, le Congrès des Etats-Unis est en état de veille et a siégé toute la nuit. Il espère pouvoir annoncer aujourd'hui ou demain l'approbation du budget. Il passe des coups de téléphone toutes les heures et, dès qu'il aura du nouveau, il en informera l'AMA.

M. REEDIE déclare que si on regarde les Amériques, l'Argentine et le Mexique se distinguent quelque peu. Il faut que l'AMA redouble d'efforts en direction de ces pays relativement importants sur le plan sportif, notamment l'Argentine, avec les médailles qu'elle a remportées à Athènes. On aurait pensé qu'il aurait été plus facile de convaincre un gouvernement satisfait de contribuer à l'AMA. Le Pakistan et l'Inde restent également quelque peu en retard. Mais, dans l'ensemble, les choses vont de l'avant de manière satisfaisante.

### DÉCISION

L'actualisation sur le versement des contributions des gouvernements et du CIO est approuvée.

## **6.2 Comptes trimestriels 2004 (troisième trimestre)**

Concernant les finances, M. REEDIE indique que le directeur général a rendu compte de mouvements limités dans le personnel. Il lui semble que l'AMA bénéficie d'une équipe plutôt stable et que les coûts ne sont pas en augmentation notable. Il estime que l'AMA commence réellement à gérer ses affaires convenablement.

Comme les membres peuvent le constater, le premier document figurant dans leur dossier est celui du *Bilan détaillé* et des *Etats financiers, profits et pertes – 3<sup>e</sup> Trimestre 2004*. En page 3 du document, on note une référence à « Provision pour dettes »; il n'est pas sûr qu'il s'agisse de la description convenable, mais le comité n'est pas certain qu'il pourra récupérer toutes les taxes fédérales sur les ventes au Canada. Il a donc jugé prudent de montrer que la courbe financière pouvait croître. En page 6, à la rubrique « Dépenses de fonctionnement », les membres pourront voir que le troisième trimestre a été notablement plus onéreux que les deux précédents. Ceci repose entièrement sur les Jeux olympiques d'Athènes et sans doute à un taux plus élevé. En page 7, le chiffre qui surprend à la rubrique « Frais de consultants pour projet » au troisième trimestre, les USD 891 000, représentent davantage, à proprement parler, que les missions de consultants. Cela couvre l'ensemble de la conception et la préparation de la plate-forme pour le projet ADAMS. Bien que le chiffre paraisse élevé, il l'est moins que ce qui avait été prévu à l'origine. En page 8, sous « Dépenses administratives », les chiffres de location représentent les tarifs les plus élevés. Il est certain que ceci sera abordé avec le CIO par d'autres organisations; par les CNO certainement. Et par les FI comme on peut le penser, car cette carte des tarifs a été fixée à un niveau stratosphérique. Il aurait été meilleur marché d'acheter son propre équipement et de s'en débarrasser ensuite plutôt que de le louer à Athènes. Autrement, il est raisonnablement satisfait de la façon dont les comptes se présentent à la fin septembre 2004.

M. REEDIE passe ensuite au document de comparaison *Dépenses réelles/budgétées, 3<sup>e</sup> trimestre 2004*. La page 1 comprend le chiffre « Accréditation et ré accréditation des laboratoires ». En fait, les recettes indiquées ne représentent que 41% de ce que l'AMA estime qu'elles devraient en tirer. Il semble que cela soit dû au fait que cela couvre à la fois les ré-accréditations et les nouvelles accréditations, mais l'AMA n'a pas eu beaucoup de nouvelles accréditations, bien qu'il y en ait une dans les dossiers qui, si elle est approuvée, aura une incidence sur le chiffre. L'AMA n'a tout simplement pas accrédité autant de nouveaux laboratoires qu'elle le prévoyait, d'où la réduction des recettes. Des chiffres très détaillés sont donnés page par page, et montrent, par exemple, les coûts des salaires et prestations et charges sociales, et l'image est assez exacte dans l'ensemble. En page 3, le chiffre à la rubrique « Déplacements, hébergements et repas » paraît élevé mais le comité estime qu'une partie de cette somme devrait probablement être réaffectée à un autre secteur. Les coûts du projet ADAMS offrent une amélioration considérable du point de vue financier et aussi un effort appréciable. En page 4, « Projets et autres activités » représentent, pour l'essentiel, le programme de sensibilisation à Athènes. On doit également tenir compte du facteur temps, car l'AMA n'a pas encore obtenu toutes les factures. Néanmoins, les membres pourront se rendre compte, lui semble-t-il, que le programme a été efficacement et correctement géré par Mme

Spletzer. Pour ce qui est des informations figurant en page 6, les membres doivent noter que les affectations en cours sont d'un peu moins de USD 4 millions pour les projets de recherche. Ceci sans tenir compte du budget 2004, lequel dépasse juste quant à lui les 4 millions. Dès lors, si les membres allaient penser qu'il y a beaucoup d'argent en banque, il leur faut bien voir que USD 8 millions sont affectés à des projets de recherche. Un nombre moindre de recettes est attendu et des dépenses élevées restent à acquitter. En page 8, concernant les « Contrôles hors compétition », le budget dans ce secteur a été augmenté, afin que le chiffre budgété soit plus élevé, mais les contrôleurs n'ont pas encore eu l'occasion de dépenser l'argent.

Il lui semble que la procédure devient de plus en plus sophistiquée. Dans l'ensemble, l'AMA respecte à peu près les chiffres approuvés il y a un an, et il espère que cela permet de convaincre le Comité exécutif que l'AMA gère ses finances avec efficacité.

M. OWEN indique que lorsque le budget 2004 a été fixé, il l'a été à 90% de ce qui avait été prévu auparavant pour laisser toute possibilité de collecter les contributions. L'AMA en est à présent à 92% de ce qui a été prévu à l'origine. Cela signifie-t-il qu'elle ajustera son dernier budget trimestriel en ce sens ?

M. NIGGLI note que les ajustements nécessaires ont déjà été faits en septembre. M. Owen peut s'en rendre compte dans le budget révisé et dans le procès-verbal de la réunion du comité finances et administration.

M. REEDIE précise que si un comité de travail des sportifs et un bureau régional en Amérique latine sont envisagés, il se satisfera largement d'une marge de 2%.

#### DÉCISION

Les comptes trimestriels 2004 (troisième trimestre) sont approuvés.

### **7. Code mondial antidopage**

#### **7.1 Compte rendu d'activité**

M. ANDERSEN explique qu'il présentera un rapport complet le lendemain, mais les membres du comité exécutif dispose déjà du rapport dans leur dossier. Il demande à soumettre un document de niveau 3, à savoir le formulaire de contrôle du dopage de l'AMA auquel l'Agence propose des modifications. La commission des athlètes du CIO a demandé l'ajout sur le formulaire du nom de l'entraîneur et des médecins. L'AMA a également ajouté une colonne pour des échantillons sanguins supplémentaires, afin d'éviter ce qui s'est produit à Athènes avec la congélation d'un échantillon. Enfin, on a ajouté un article concernant la recherche par le laboratoire sur les échantillons d'urine et de sang, et les sportifs auront à accepter ou à refuser que la recherche soit pratiquée sur leurs échantillons.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST note que le nom du médecin ne devrait pas apparaître sur le formulaire qui ira au laboratoire, parce que cela pourrait être un moyen biaisé d'identifier un sportif.

M. ANDERSEN déclare qu'il sera tenu compte de ce point précis.

LE PRÉSIDENT demande à Mme Elwani de remercier la commission des athlètes du CIO de sa suggestion. M. Andersen fera en sorte que le système de copie carbone ne laisse pas apparaître le nom des médecins sur la partie transmise au laboratoire. En tant que juriste, il aime les petits caractères que personne ne peut lire, il se demande néanmoins si ceux du formulaire de contrôle du dopage ne devraient pas être un peu plus grands.

M. ANDERSEN précise que cette question a donné lieu à une discussion approfondie. L'une des options était de proposer un formulaire pour chaque langue, anglais et

français. En d'autres termes, deux formulaires différents, ce qui aurait permis des caractères plus gros. Mais l'objectif était de s'en tenir à un seul formulaire bilingue.

LE PRÉSIDENT apprécie l'idée. Il est en effet préférable, autant que possible, de présenter les deux langues sur une même page.

### DÉCISION

Le compte rendu d'activité concernant le Code mondial antidopage est approuvé.

## **7.2 Procédure accélérée d'amendement des standards internationaux**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL demande aux membres de se reporter au document qui figure dans leur dossier. Celui-ci propose au Comité d'envisager et d'approuver la procédure proposée pour la soumission accélérée de modifications aux standards internationaux de l'AMA. Les gouvernements ont exprimé le souhait de disposer de quinze jours ouvrables afin que les membres du Comité exécutif puissent étudier les suggestions proposées, alors que le Mouvement olympique s'est contenté des dix jours proposés initialement. C'est ce sur quoi il est demandé de se prononcer.

M. MIKKELSEN signale que lui-même et certains de ses collègues n'étaient pas à l'aise avec la limite des dix jours. Il s'agit d'une procédure ouverte et transparente dans les pays démocratiques, dans lesquels autant de point de vue que possible doivent avoir une chance égale au cours de la consultation. Il ne lui semble pas que les voies de la coopération européenne en matière politique et scientifique soient plus complexes que celles d'autres continents, mais il estime que dix jours représentent peu de temps pour rassembler les points de vue d'autant de pays concernés. Au cours de la précédente réunion, il a demandé un minimum de quinze jours et il réitère sa proposition. Après les commentaires critiques du groupe de surveillance sur la question, il suggère également que les modifications demandant une décision accélérée soient considérées comme essentielles et évaluées selon quatre critères. Elles devront être absolument indispensables et avoir un effet immédiat. Elles devront être claires et opérationnellement réalisables. Elles devront être efficaces du point de vue financier et représenter un avantage remarquable pour la lutte contre le dopage en général, plutôt qu'un ajout marginal dans ce domaine.

MME BASSER estime également que le document va dans la bonne direction pour ce qui est de l'équilibre et de la transparence de la procédure. Elle est d'accord pour reconnaître qu'il serait appréciable de pouvoir disposer de plus de temps, et pour sa part, elle aimerait également que l'on tienne compte de la participation de quelques partenaires constitutifs dans le cadre de cette procédure. L'AMA pourrait peut-être stratégiquement faire appel à l'ANADO et à l'Association mondiale des scientifiques antidopage pour obtenir des avis sur certaines de ces décisions accélérées. Ce sont des praticiens de terrain susceptibles de fournir au Comité exécutif des éclairages en terme de répercussions des changements indiqués et de leurs implications. Peut-être serait-il possible de profiter de ces cinq jours supplémentaires pour consulter certains partenaires constitutifs, ce qui permettrait ainsi au Comité exécutif d'être mieux informé au moment de prendre sa décision.

M. OWEN indique qu'en septembre il avait en effet été précisé qu'un réel argumentaire serait nécessaire, et il lui semble que cela a été un ajout appréciable. Mais, malgré cela, le Canada apprécierait une période de réflexion un peu plus longue, étant donné l'avantage positif que l'on attend d'une plus large consultation.

LE PRÉSIDENT demande s'il y a des oppositions aux 15 jours ouvrables plutôt que dix. L'AMA a besoin d'une procédure exceptionnelle. Il aurait été, en effet, absolument stupide s'il avait fallu qu'elle attende une année entière pour traiter de la THG par exemple. Lorsque la procédure sera lancée, elle comprendra l'argumentaire à l'origine de

la demande d'une décision rapide. Quant à la procédure de consultation elle-même, il lui semble que l'AMA doit la laisser à ceux qui auront la tâche de décider. Il ne souhaite pas introduire dans la procédure la nécessité de consulter telle ou telle ONAD ou association. L'administration comprend que la première étape sera toujours de justifier la nécessité d'une procédure exceptionnelle, et la seconde de laisser un préavis de 15 jours ouvrables pour tout changement proposé.

### DÉCISION

La procédure accélérée de soumission de modifications aux standards de l'AMA est approuvée. Une période de quinze jours ouvrables permettra aux membres du Comité exécutif de transmettre leur opinion par vote circulaire.

### **7.3 Mécanismes pour inscrire les substances sur la Liste des interdictions**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL estime qu'il s'agit là d'un document utile à présenter une nouvelle fois, car on n'a pas eu la possibilité d'en discuter pleinement en septembre. Considérant certains commentaires reçus de la part du « front », l'administration a jugé qu'il s'agissait d'un document utile à représenter. Il se présente en deux parties : la partie A et la partie B. Cette dernière est la suggestion, formulée par certains, d'une étape supplémentaire dans le processus de consultation de la Liste. À l'heure actuelle, le projet de liste est diffusé pour consultation. Les réactions à la consultation sont reçues et prises en considération par le comité de la Liste. Ensuite le projet de Liste passe devant le Comité exécutif en septembre, après approbation du comité Santé, médecine et recherche. À présent, une deuxième consultation est proposée dans le document, ce qui provoque des coûts et une demande de ressources supplémentaires, mais ce sont les intérêts des partenaires constitutifs qui sont en jeu. En 2004, 1 394 personnes et organisations ont reçu le projet de Liste et 24 ont transmis des propositions sur 147 aspects concernant cette liste, qui se répartissaient pour la plupart en trois secteurs : stéroïdes, cannabis et salbutamol. Il estime que l'étape supplémentaire proposée par cette procédure pourrait être la voie à suivre.

L'autre partie du document porte davantage sur les informations qui pourraient être mises à disposition du Comité exécutif par l'administration, lorsque les membres se rencontrent pour étudier la Liste. Le document a été élaboré après que les ONAD et d'autres organismes ont fait connaître leurs préoccupations concernant des questions comme les coûts et les délais de mise en place, l'effet sur les analyses, etc. Il lui a semblé que, pour information, ceci devrait être proposé pour informer le Comité exécutif si celui-ci le désire.

M. MIKKELSEN remercie le directeur général de son document, qui est une proposition constructive. Il n'est pas expert médical, mais il a souvent rencontré des sportifs et des ONAD qui lui ont fait savoir que la Liste était un document difficile, trop long, etc. Comment peut-il expliquer aux sportifs et aux ONAD que la Liste n'est pas trop longue ? L'un des objectifs devrait être de rendre la Liste la plus simple, plus efficace et plus courte possible. Existe-t-il des procédures qui permettent d'empêcher que la Liste devienne trop compliquée ?

M. REEDIE estime qu'il s'agit là d'une bonne question. Il est conscient du fait que la Liste doit être publiée au 1<sup>er</sup> octobre, et il est sous la pression vers la fin septembre de devoir se rendre à une réunion du Comité exécutif et il doit obtenir une Liste car cela demande une semaine pour qu'elle soit imprimée et diffusée. Il est favorable à une consultation supplémentaire, mais il repousserait les dates après celle de septembre et laisserait les gens avoir les consultations et les débats qu'ils veulent, ce qui lui donnerait davantage de temps en septembre, si la réunion du Comité exécutif de septembre était repoussée d'une semaine, parce qu'à plusieurs occasions on s'est mis d'accord sur la Liste alors que tout n'avait pas été discuté, consulté et présenté à fond. Le principe est

juste, mais il n'apprécie pas particulièrement un tel programme à la toute fin de septembre.

M. OWEN ajoute qu'il y a également le critère des coûts. Il ne sait pas exactement quel est le critère appliqué. Le directeur général pourrait-il donner quelques précisions sur la logique appliquée aux coûts ?

M. LARFAOUI se reporte à l'usage de produits pour raisons thérapeutiques. Certaines des FI ont des comités qui décident d'accorder ou non des autorisations d'usage. Il est dit dans le document que les FI informeront l'AMA et que celle-ci pourra réviser la décision d'une FI. Si le groupe de la FI refuse une AUT, l'AMA peut également reconsidérer la décision. Il estime qu'il est nécessaire d'éviter d'avoir recours à des appels.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST fait savoir que M. Mikkelsen a abordé une question tout à fait pertinente. Nombreuses sont les personnes qui ont dit de la Liste qu'elle était longue et compliquée. Une Liste considérablement plus courte a été proposée une fois, mais l'AMA l'a rejetée, car les partenaires constitutifs ont estimé que la Liste la plus longue devait rester en vigueur. La Liste est le résultat d'un processus de consultation des partenaires constitutifs. Il estime que l'AMA est parvenu à un compromis raisonnable, qui sans être parfait demeure raisonnable et acceptable à l'heure actuelle. Il lui paraît également que l'AMA ne devrait pas trop insister sur la procédure de consultation. Cette proposition, à son avis, ne résoudra aucun problème. M. Mikkelsen recevra les mêmes commentaires de la part des sportifs, quelle que soit la procédure de consultation en place. Cette augmentation de la durée de la procédure est-elle vraiment nécessaire ? Ou le comité de la Liste pourrait-il se réunir trois fois par an plutôt que quatre ? Si l'AMA continue d'accepter des demandes de consultations supplémentaires, très peu de personnes chercheront à en profiter, et elles auront amplement la possibilité au cours de l'année de faire part de leur point de vue à l'AMA. La procédure devrait s'en tenir à ce qu'il y a de plus raisonnable, car cela ne satisfera jamais tout le monde.

MME BASSER est d'accord avec les commentaires du professeur Ljungqvist. Elle propose qu'on se serve des forums de l'ANADO et de l'Association mondiale des scientifiques antidopage pour obtenir des informations sur l'application de certains aspects de la Liste ainsi que la participation d'un ou deux représentants de ces organisations à des discussions directes avec le comité de la Liste durant la procédure de consultation. Concernant la nécessité d'apporter un argumentaire pour décider de ce qui doit être enlevé ou ajouté à la Liste, il lui semble qu'il est important en phase de consultation que les principaux partenaires constitutifs comprennent les justifications car cela les aiderait à prendre la décision de soutenir ou non les modifications particulières proposées. Il serait très utile si l'AMA pouvait fournir un sommaire des modifications proposées et une brève description des éléments scientifiques qui ont amené la décision d'inclure ou d'exclure certaines substances durant la phase de consultation, à l'attention des personnes concernées.

M. STOFILÉ soutient un certain nombre des points de vue qui viennent d'être présentés, le premier d'entre eux étant que l'AMA devrait s'en tenir à un nombre plus restreint de réunions. Il est difficile de s'efforcer d'aborder différentes questions avec les sportifs et les gens en général, car la terminologie leur paraît difficile d'accès. Il ne lui semble pas qu'il soit possible, comme M. Mikkelsen l'a suggéré, de présenter une liste plus simple et plus courte, étant donné, la rapidité avec laquelle la science se développe et devient sophistiquée. M. Kasper s'est exprimé sur les instruments qui ont été montrés au début de la réunion, en précisant que de tels instruments existaient depuis une dizaine d'années. Il s'étonne qu'après dix ans ces instruments soient exposés seulement maintenant. Sa question concerne l'attention portée sur les produits scientifiques eux-mêmes. À quel point est-ce suffisant, par comparaison avec un champ plus large de la recherche scientifique qui porterait sur les produits alimentaires qui sont distribués dans certains pays et à de nombreux enfants ? Nombre d'enfants sont, en effet, nourris avec des produits bourrés d'éléments qu'il aimerait appeler stéroïdes bien qu'il n'en ait pas la preuve scientifique. Par exemple, comment peut-on expliquer que la taille des morceaux de poulets produits à Queenstown est plus petite que celle de ceux qui viennent

d'ailleurs, de même que la taille des enfants qui sont nourris avec ce type de nourriture ? Il est nécessaire d'étendre la base de la recherche, de collaborer avec les départements de la santé et d'enquêter pour savoir jusqu'à quel point les produits alimentaires contribuent à la performance des sportifs sur le long terme et les résultats qu'ils obtiennent.

M. OWEN rappelle que la Convention de l'UNESCO est en cours d'élaboration. Il serait nécessaire d'envisager un processus permettant d'ajouter des substances interdites à la Liste. On pourrait peut-être faire une analogie avec une convention contre le terrorisme existante. La Liste pourrait de la sorte être établie de manière directe sans qu'il soit nécessaire de renégocier la Convention. Le processus permet qu'une organisation figurant sur la liste soit automatiquement classée comme organisation terroriste dans la législation de chaque pays signataire. Ceci pourrait être un modèle utile, et l'AMA devrait réfléchir à la manière de traiter cette question.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST indique la nécessité de bien comprendre que lorsque la Liste a été élaborée, les conditions requises pour inscrire une substance sont que la substance doit remplir deux des trois conditions précisées. Tout produit pharmaceutique peut être inscrit sur la Liste si on considère qu'il nuit à l'esprit du sport et qu'il peut être dangereux pour la santé des sportifs. Il faut néanmoins que la substance améliore la performance dans une certaine mesure, mais ce n'est pas une condition indispensable.

M. REEDIE déclare qu'il est parfaitement satisfait de la mise en place d'une procédure de consultation. Concernant les coûts, il ne lui semble pas que l'AMA devrait être prête à accepter qu'elle ne contrôlera pas quelque chose sous le prétexte que ce pourrait être prévisible. C'est, lui semble-t-il, quelque chose que le comité de la Liste appréciera sans doute d'étudier avec attention. Ce qui tombe sous le sens concernant l'esprit sportif et la santé des sportifs est une chose, le coût en est une autre.

LE PRÉSIDENT estime que le Comité exécutif a bien discuté de la question à traiter. Il demande au directeur général de répondre à certains des points soulevés.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL donne des réponses factuelles à quelques uns des points soulevés. Il déclare à M. Mikkelsen que l'AMA s'efforce de rendre le tout aussi simple que possible, ce qui ne va pas sans inconvénient dans certains cas. En réponse au commentaire de M. Reedie, il ne demande pas mieux que de changer la date de la réunion du Comité exécutif si c'est ce que les membres souhaitent. La logistique d'une réunion du Comité exécutif en septembre n'est pas aussi compliquée que celle des réunions du Conseil de fondation. Pour ce qui est de ce que M. Owen a déclaré, l'analyse des coûts est difficile à effectuer, et l'AMA s'appuie sur les données des ONAD. Il lui semble que l'ANADO pourrait jouer un rôle efficace dans ce cas précis, notamment sur la manière de collecter les informations. Il précise à M. Larfaoui qu'il est au courant des questions des AUT et de la nécessité d'une harmonisation et d'une cohérence en ce qui concerne les appels pour les AUT. En réponse au commentaire de Mme Basser, il confirme la présence d'un représentant des laboratoires dans le comité de la Liste ainsi que d'un représentant des ONAD. L'AMA a produit une analyse de la Liste, et des arguments en faveur des modifications. Si davantage de clarifications sont nécessaires, il est prêt à envisager ce qui pourrait être fait. Quant à l'intervention de M. Stofile, il indique que l'AMA approuve la nécessité d'étudier la question des produits alimentaires et de voir si les injections de stéroïdes à des animaux pourraient entraîner des résultats de contrôle positifs. Si une recherche quelconque pouvait être conduite dans la région de M. Stofile, l'AMA aimerait en recevoir la demande. M. Owen a soulevé la question de la Convention de l'UNESCO. L'AMA s'est assuré qu'une procédure de modification de la Liste existera dans le sens décrit par M. Owen. Il espère que les participants au MINEPS soutiendront cette conception.

LE DR RABIN estime qu'il est nécessaire de se rendre compte que la pharmacologie comprend des dizaines de milliers de molécules. Lorsqu'on regarde la Liste, seules quelques centaines d'entre elles sont mentionnées. Elle n'est donc pas si compliquée si on prend la science dans son ensemble. La science change tous les jours et il lui semble

que le dopage reflète la complexité de la science, mais aussi la manière de tricher de ceux qui utilisent la science. À titre d'illustration de la constante évolution de la science, il se réfère à la finastéride, une substance ajoutée à la Liste cette année. Le rapport a été soumis par l'équipe de recherche en juillet. Dès lors, déplacer l'élaboration de la Liste à une date antérieure mettra l'AMA en situation de recevoir des résultats intéressants après que la Liste aura été fixée. Contrairement à ce qui se passe dans le contexte de la santé publique, où, lorsqu'une substance considérée comme dépassée est retirée de la pharmacopée et n'est plus nécessairement disponible sur ordonnance ou en vente libre, l'AMA a vu des créateurs de stéroïdes et des scientifiques escrocs qui produisent des drogues à la seule fin du dopage.

LE PRÉSIDENT se réfère aux statistiques : environ 1 400 exemplaires des projets de listes ont été envoyés pour commentaires, et l'AMA a reçu un taux de réponse bien en dessous de 2%. Pour ce qui de la complexité de la Liste, le Code doit être appliqué par les décideurs. C'est pourquoi celui-ci doit être suffisamment précis pour faire en sorte que si une affaire survient, on disposera du pouvoir nécessaire pour sanctionner la personne qui s'est dopée. C'est la raison pour laquelle, en matière de spécificité, il en faut plus que pas assez. Il est prêt à étudier l'idée d'une réunion au début septembre, mais n'est pas convaincu que dix jours supplémentaires auraient beaucoup d'effet. Pour ce qui est des arguments, il faut rester prudent. Car quelqu'un pourrait tenter de contrecarrer les cas de dopage. L'AMA doit savoir, mais elle doit également être prudente sur la manière dont les argumentaires devraient être présentés. Pour ce qui est d'un troisième tour de consultation, si l'AMA ne traite qu'avec moins de 2% de ses partenaires, il n'est pas certain que cela soit bien nécessaire. Néanmoins, il lui semble que des réponses devraient être adressées par courrier aux partenaires ayant soumis des propositions.

#### DÉCISION

Les commentaires concernant les mécanismes d'inscription des substances sur la Liste des interdictions ont été notés, et la procédure est maintenue.

### **8. Système d'administration et de gestion antidopage - ADAMS**

M. DIELEN présente son rapport. Le système ADAMS et les spécifications détaillées ont été présentés à 15 organisations lors d'une tournée de deux semaines en Europe. L'AMA a consulté les organisations et leur a demandé si elles envisageraient de participer à des contrôles du degré d'acceptation des personnes soumises aux contrôles. Pour ce qui est du matériel, une procédure de sélection d'un fournisseur a eu lieu, bien qu'il soit nécessaire de finaliser la négociation du contrat. Selon les propositions, le système ADAMS restera très en dessous du budget prévu. La sécurité est l'un des éléments principaux du système ADAMS et le matériel actuel sera hébergé dans deux centres de haute sécurité de protection des données. En 2005, les contrôles d'acceptation des usagers auront lieu jusqu'en février, et ensuite aura lieu la mise en place de la fin mars au début avril 2005. Le système ADAMS est sûr et sera disponible dès le début 2005. Toutefois, il ne sera pas disponible pour tous les partenaires dans le monde dans la première phase. C'est une application Internet qui présente certaines difficultés en terme de sécurité, mais tous les engagements nécessaires de la part des personnes participantes démontrent bien que le programme devrait être possible. L'équipe étudie également les questions légales se rapportant au respect de la vie privée.

M. OWEN se réfère à l'originalité du logiciel mis au point. Il est réconfortant de constater que le fournisseur présente une expérience approfondie, mais il se demande à quel point on peut reprendre ce qui existe dans des systèmes éprouvés, et quelle part reste originale et non éprouvée et donc potentiellement plus onéreuse et moins pratique à utiliser.

M. DIELEN répond que le fournisseur présente une expérience approfondie dans les applications médicales. L'AMA a également pris en compte l'expérience de l'USADA et les contributions des partenaires. Nombre d'entre eux ont déclaré qu'ils en étaient aux étapes finales de la mise au point du système, mais qu'ils ne l'avaient pas encore complètement mis en place. La plupart des éléments sont élaborés dans des systèmes séparés les uns des autres, mais avec celui-ci tout sera regroupé. Ce système présente peu d'inconnues.

LE PRÉSIDENT estime que l'AMA s'y est bien prise en désignant le groupe chargé de la mise en place du système.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST indique que le CIO a produit un système de compte rendu des laboratoires et demande si le résultat de ce projet a été utile à l'AMA.

M. DIELEN répond que ce système ne sera pas repris en tant que tel par ADAMS, mais que l'expérience sera utile.

### DÉCISION

Le compte rendu d'activité du projet ADAMS est approuvé.

## **9. Rapport des Observateurs indépendants sur les Jeux olympiques et paralympiques 2004 à Athènes**

LE PRÉSIDENT déclare que la mission à Athènes a été couronnée de succès, et ce avec une équipe réduite. La taille de l'équipe devra être étudiée pour éviter qu'elle ne devienne trop petite. La collaboration entre le CIO et l'ATHOC s'est avérée en tout point remarquable, et il lui semble que le CIO est désormais beaucoup plus à l'aise avec ce que représente la mission des Observateurs indépendants que la première fois à Sydney en 2000. L'équipe des Observateurs indépendants aux Jeux olympiques était conduite par le professeur Haas d'Allemagne. Le rapport des Observateurs indépendants a été transmis au CIO, à l'ATHOC, pour commentaires et rectification de tous les points factuels que l'équipe des OI aurait pu avoir d'inexactes. L'équipe a effectué tous les ajustements demandés et le rapport est à présent publié sur le site de l'AMA. Il devrait être disponible sous forme imprimée en 2005. La même procédure s'applique aux Jeux paralympiques, et l'équipe des Observateurs indépendants était dirigée par M. Walker. Le rapport préliminaire est en cours d'étude par l'IPC, et il devrait être prêt et publié sur le site de l'AMA dans les jours qui viennent.

Le seul point à signaler est que cela fait comme si une balle était tombée entre le CIO et le laboratoire accrédité par l'AMA et que du coup un cas positif avait pu s'échapper. L'AMA espère qu'il y aura moyen de réunir tous les éléments, mais rien ne s'est produit jusqu'à présent. C'est embarrassant pour l'AMA du fait que ce qui est arrivé dans le laboratoire, et l'Agence a demandé des explications et des assurances pour que rien de tel ne puisse se reproduire. Il présume que le CIO agira comme il se doit sur le plan interne pour faire en sorte que cela ne se renouvelle pas. Il est vraiment gênant que cela soit arrivé, notamment du fait que le sportif en question a été contrôlé quelques jours plus tard en Espagne, avec précisément les mêmes résultats que ceux qui ont été obtenus avec l'échantillon A précédent, renforcé par le résultat de l'échantillon B. On serre pas mal les dents en ce moment, en interne au sein de l'AMA autant qu'au CIO, il en est certain. Hormis cela, il pense en conclusion qu'on peut affirmer que le système a correctement fonctionné. Bien sûr, des améliorations restent possibles. Les rapports des Observateurs indépendants prévoient toujours des suggestions pour l'avenir à l'intention du CIO, et, d'une manière générale, la plupart d'entre elles ont été prises en compte et des améliorations sont intervenues. Un point qu'il va falloir aborder est celui de la séparation entre l'AMA et les observateurs indépendants. L'AMA est partisane du concept d'une muraille de Chine entre elle-même et les équipes d'observateurs indépendants, mais personne d'autre dans le monde fait la même distinction. Au contraire, les gens considèrent qu'il s'agit d'une opération de l'AMA. Ils considèrent que les missions

pourraient probablement être mieux accordées, afin de donner un même format aux rapports, pour qu'ils soient plus cohérents et demeurent comparables d'une manifestation à l'autre.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL indique que M. Wade et lui-même ont pris l'initiative de réunir les chefs d'équipe d'observateurs indépendants des deux dernières années. Ils seront de nouveau réunis à Montréal en février, afin d'agir dans le sens justement suggéré par le Président. Il s'agira d'une rencontre importante, et l'AMA en rendra compte à la réunion du Comité exécutif en mai.

LE PRÉSIDENT considère que tous les rapports des observateurs indépendants ont été excellents, même si certains se sont révélés plus philosophiques que d'autres et peut-être plus philosophiques que nécessaire. La mission – celle de rendre compte de l'application correcte ou non des règles antidopage pendant les Jeux - ne doit pas être perdue de vue. Il y a des difficultés à affronter. Que devraient faire les observateurs indépendants s'ils sont témoins de quelque chose clairement anormal au cours d'une manifestation. Doivent-ils se taire ou pas ? Les observateurs indépendants pourraient aviser l'AMA de soumettre un point important à l'attention du CIO ou du comité d'organisation de la manifestation, afin qu'on ne se retrouve pas face à une situation incontrôlable dans laquelle perdure quelque chose qui ne tourne pas rond.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST se réfère à la question du cycliste américain. Peut-être les membres se demandent-ils pourquoi il n'en a pas été rendu compte à la précédente réunion du Comité exécutif, au cours de laquelle il a parlé des jeux d'Athènes. Il n'en était pas au courant à l'époque, car l'échantillon avait été rapporté comme négatif. Il est curieux de noter qu'il a été mis au courant de l'affaire en question au lendemain de son retour de la réunion du Comité exécutif. On a découvert que le laboratoire avait changé d'avis et déclaré l'échantillon positif.

Le CIO a discuté du projet de rapport des Observateurs indépendants avec l'AMA et formulé ses commentaires. Il reste quelques points mineurs sur lesquels le CIO aimerait encore se prononcer. Il est possible que le CIO publie ultérieurement un commentaire sur le rapport. Il a été tenu compte des corrections factuelles formulées, et le rapport paraît correct.

## DÉCISION

Le compte rendu d'activité des Observateurs indépendants est accepté.

## **10. Départements / Secteurs**

### **10.1 Science**

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST informe les membres que la nouvelle Liste a été publiée et diffusée sur le site Internet de l'AMA. Les projets de recherche acceptés lors de la précédente réunion du Comité exécutif sont en cours de négociation avec les chercheurs avant la signature des contrats. Par ailleurs, certains examens éthiques sont en cours sur certains projets. Un panel sur le dopage génétique a été créé pour examiner en détail l'avenir du dopage génétique, et il se félicite que les personnes les plus éminentes aient été recrutées. Les statistiques des laboratoires pour 2003 ont été publiées sur le site de l'AMA pour la première fois. Trois points dans les dossiers des membres appellent des décisions, ils sont présentés ci-après.

#### 10.1.1 Accréditation du laboratoire de Varsovie

LE DR RABIN rend compte du document qui figure dans le dossier des membres et recommande l'approbation conditionnelle par le Comité exécutif de l'accréditation du laboratoire antidopage de Varsovie par l'AMA, sous réserve de l'approbation définitive des experts du comité Laboratoires de l'AMA, qui doit se réunir la semaine suivante.

M. LARFAOUI indique que, lorsque le CIO était responsable de l'accréditation, les laboratoires informaient automatiquement les FI concernées des résultats de contrôle positifs en leur fournissant tous les détails nécessaires. Récemment, il a été demandé à la FINA de payer un laboratoire pour obtenir les résultats d'une analyse positive, ce qui l'a extrêmement surpris. Il lui semble qu'une clause concernant la transmission des informations aux FI devrait être insérée dans les contrats d'accréditation qui sont passés avec les laboratoires.

LE DR RABIN répond que les laboratoires doivent fournir un certificat d'analyse à la FI concernée dans le cas d'un contrôle positif. Le dossier appuyant le contrôle positif représente un coût supplémentaire pour les laboratoires. Un accord entre l'autorité de contrôle du dopage et le laboratoire concerné selon le cas considéré est nécessaire.

M. LARFAOUI note qu'il ne s'agit pas pour lui de négocier avec les laboratoires. Ce qu'il veut simplement, c'est le résultat de l'analyse.

### DÉCISION

La proposition d'accorder l'accréditation de l'AMA au laboratoire antidopage de Varsovie sous réserve de l'approbation par le comité Laboratoires de l'AMA est approuvée.

#### 10.1.2 Document technique pour l'EPO

LE DR RABIN détaille le rapport qui figure dans le dossier des membres et qui demande l'approbation du Comité exécutif du document technique TD2004EPO. Le document a été réalisé à la mi-octobre et a ensuite été soumis à un examen juridique. Il est à présent soumis à l'approbation des membres du Comité exécutif. Il lui semble que le contenu du document représente une étape significative dans la bonne direction.

LE PRÉSIDENT précise que c'est l'approbation du document tel que recommandé qui est recherchée.

M. REEDIE déclare que des autorités de premier plan ont été réunies pour mettre au point un nouveau système afin d'harmoniser la conduite des contrôles sur le plan pratique. Il n'est, pas pour sa part, compétent pour dire si ces experts ont raison ou non. Il considère que le document devrait être approuvé. Il fait confiance au Dr Rabin et aux personnes concernées.

M. OWEN précise que l'objectif est l'harmonisation. Les laboratoires ont-ils la capacité d'harmoniser au niveau demandé par le standard ?

LE PRÉSIDENT annonce que cela deviendra un des tests que les laboratoires devront réussir pour obtenir leur accréditation.

LE DR RABIN ajoute qu'il s'agit d'un document de niveau 2. C'est un document technique relatif au Standard international pour les laboratoires. Il s'appliquera donc obligatoirement aux laboratoires actuels et à venir.

M. OWEN demande s'il s'agit d'une attente réaliste, étant donné la gamme d'expertise, que les laboratoires soient capables de respecter ce Standard.

LE DR RABIN répond qu'il s'agit d'une étape en direction de l'harmonisation. Les experts les mieux placés se sont rencontrés pour envisager tous les aspects du contrôle et fournir leur avis sur la façon d'interpréter et de rapporter ces résultats. Il estime que c'est la meilleure façon de procéder pour l'AMA, afin d'élever le niveau et la qualité des contrôles.

LE PRÉSIDENT considère que la vraie question est de savoir s'il est raisonnable d'attendre que les laboratoires puissent atteindre le niveau du Standard.

LE DR RABIN pense qu'ils n'ont pas le choix. L'AMA envoie des échantillons pour le contrôle des compétences des laboratoires, et un document pédagogique a été envoyé cette année même pour indiquer aux laboratoires la voie à suivre. Un rapport définitif

sera envoyé aux laboratoires pour leur montrer la performance d'ensemble des laboratoires dans le monde entier, et l'AMA leur indiquera également où il est nécessaire de procéder à des corrections. Ensuite, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2005, l'AMA demandera aux laboratoires d'appliquer le document technique. L'AMA assurera naturellement un suivi avec les contrôles de l'EPO urinaires, pour s'assurer que les laboratoires procèdent aux analyses selon les règles définies.

LE PRÉSIDENT demande si on peut s'attendre raisonnablement à ce que la plupart d'entre eux soient capables de parvenir à ce standard.

LE DR RABIN déclare que c'est l'espoir de l'AMA, et il y a deux façons d'y parvenir. La première est d'éduquer les laboratoires en leur montrant où ils ne se débrouillent pas très bien. C'est ce que l'AMA réalise dans le cadre de son programme de contrôle des compétences. Dans le pire des cas, ce qui s'est produit une fois cette année, c'est que si les laboratoires ne réalisant pas correctement ce qui est demandé, risquent la suspension.

M. LAMOUR demande si cela demandera davantage de personnel ou une modification des procédures, et si les coûts de fonctionnement des laboratoires seront augmentés.

LE DR RABIN répond que les coûts ne devraient pas augmenter, puisqu'il s'agit d'un simple changement dans l'analyse des résultats et la façon d'en rendre compte.

M. STOFILÉ déclare qu'il s'est battu avec le concept et qu'il est d'accord avec les commentaires de M. Reddie. Pour ce qui est des critères d'aspiration, pourquoi cela n'est-il pas introduit de manière graduelle ? En d'autres termes, les laboratoires qui sont déjà accrédités et qui ne respectent pas nécessairement le critère ne devraient-ils pas obtenir un délai pour parvenir à ce qu'on attend d'eux ? L'AMA ne devrait-elle pas envisager un système de classement et éviter ainsi des retards et des blocages inutiles lorsque seuls très peu de laboratoires se conforment aux conditions requises ?

LE DR RABIN répond que ce type de procédure n'entraînera pas d'augmentation des coûts pour les laboratoires. Il s'agit seulement d'un changement dans la façon d'appliquer les critères des rendus de résultats. Quant à l'incorporation progressive de nouvelles techniques ou analyses, c'est ce que l'AMA fait déjà. Les échantillons de contrôle éducatifs pour les glucocorticoïdes, par exemple, doivent être envoyés par les laboratoires à la fin de la semaine prochaine, afin que les laboratoires soient informés qu'en 2005 l'AMA requiert l'application de cette procédure dans tous les laboratoires. Un délai est accordé pour l'introduction d'une nouvelle technologie et pour que les laboratoires parviennent au niveau de compétences requises. Concernant les différentes catégories de laboratoires, le système a été prévu selon le principe que tous les laboratoires sont de même niveau, car un système différent soulèverait d'autres difficultés. Tous les sportifs ont besoin d'être contrôlés de la même façon par n'importe quel laboratoire dans le monde.

LE PRÉSIDENT note qu'il y a un point de vue philosophique et un point de vue scientifique. L'idée est de disposer d'un réseau mondial de laboratoires qui respectent des standards minimaux. Ceci est l'exemple de ce qui pourrait augmenter le niveau général de tous les laboratoires, grâce à un partage des connaissances (par exemple, le partage de l'analyse de la THG). Certains laboratoires pourront toujours respecter des niveaux plus élevés de compétence que d'autres mais, avant tout, il faut pouvoir disposer d'une base standard.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST déclare que la discussion est intéressante et qu'elle est certainement en partie philosophique. L'ambition exprimée par le Dr Rabin est correcte. L'AMA va peut-être se retrouver dans une situation où une méthodologie différente devra être utilisée. Les laboratoires sont tous des laboratoires chimiques, mais qu'arrivera-t-il lorsque la thérapie génique sera utilisée et que l'analyse génétique sera nécessaire ? C'est le futur que l'AMA doit être prête à affronter.

LE DR RABIN souhaite s'exprimer brièvement sur les nouveaux contrôles sanguins. L'AMA a été très active dans la mise au point et la validation de ces contrôles antidopage

sanguins en partenariat avec le CIO et l'USADA et parfois toute seule. Il y a trois nouveaux tests, à savoir le test des transporteurs d'oxygène à base d'hémoglobine, également connus sous le nom de HBOC, le test de l'hormone de croissance et le test de transfusion sanguine. Ils ont été validés et appliqués par un nombre limité de laboratoires avant les Jeux olympiques et, naturellement, par le laboratoire d'Athènes à la suite de quoi une séance de compte rendu sur ces nouveaux tests a été menée à Lausanne sous les auspices de l'AMA pour étudier toutes les informations scientifiques réunies par les laboratoires participants pendant les Jeux et avant, et pour préparer la transmission des méthodologies aux autres laboratoires antidopage accrédités par l'AMA. L'AMA en est à la phase de regroupement pour ce qui est de ces tests, en particulier pour celui de l'hormone de croissance, pour laquelle il sera nécessaire de passer des anticorps de recherche à des anticorps préparés à l'échelle industrielle. On prévoit que la phase de mise en place dans les laboratoires antidopage interviendra progressivement dans le courant de 2005. Athènes, Londres et Sydney serviront de laboratoires de référence pour le test de l'hormone de croissance. Lausanne sera la référence en matière de test de transfusion sanguine, et les laboratoires de Paris et Athènes collaboreront également avec les organisations antidopage pour faire en sorte que les échantillons sanguins soient prélevés et parviennent aux laboratoires en nombre suffisant et dans les délais prévus.

LE PRÉSIDENT précise que l'AMA a demandé que le CIO conserve les échantillons d'Athènes afin qu'ils puissent être disponibles pour des contrôles, puisque la science ne cesse de progresser.

LE PROFESSEUR LJUNGQVIST indique que les discussions sont sur le point d'aboutir avec le laboratoire de Lausanne, qui prendra en charge les échantillons d'Athènes et les conservera huit ans durant. Il reste quelques petits points de détails à régler, mais on est déjà d'accord sur le fait que les échantillons seront transférés une fois dépassée la date limite des trois mois.

LE PRÉSIDENT estime que certains à l'extérieur ont de bonnes raisons de se sentir très nerveux.

#### DÉCISION

Le document technique TD2004EPO est approuvé à l'unanimité.

#### 10.1.3 Modification de l'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques

LE DR GARNIER demande au Comité exécutif d'approuver les modifications du standard pour l'AUT qui ont été proposées par le comité des AUT, présidé par le professeur Fitch. Il détaille le document qui figure dans le dossier des membres et qui comprend le *Document de référence*, le *Standard pour l'AUT 2004 (proposé pour 2005)*; les *Nouveaux formulaires pour l'AUT* et une *Note explicative résumant les modifications*.

LE PRÉSIDENT demande si le Comité exécutif approuve les changements proposés.

#### DÉCISION

Les modifications proposées au standard pour l'AUT par le comité pour l'AUT sont approuvées.

### **10.2 Fédérations internationales**

#### 10.2.1 Surveillance des règles antidopage d'organisations qui n'appartiennent pas au Mouvement olympique

M. DIELEN détaille le document qui figure dans le dossier des membres. Les demandes proviennent d'organisations qui n'appartiennent pas au Mouvement olympique et qui souhaitent que l'AMA accepte d'examiner leurs règles antidopage. Comme il s'agit d'un domaine hors du cadre de l'AMA, le point de vue du Comité exécutif est requis. Il se

réfère également aux organisations en conflit avec des membres du Mouvement olympique, soulignant qu'il ne s'agit pas de rechercher des résolutions à ces conflits.

M. STOFILE propose que l'AMA accorde son aide aux organisations qui en font la demande, dans la mesure où il ne voit pas pourquoi des relations conflictuelles entre fédérations devraient compromettre la santé et le bien-être des sportifs.

LE PRÉSIDENT demande si le Comité exécutif est disposé à aider ces organisations. L'AMA ne devrait pas être prise à partie dans des querelles internes susceptibles d'exister entre fédérations. L'AMA devrait soutenir et encourager les organisations lorsqu'elles souhaitent signer le Code mondial antidopage. Toutefois, les contrôles seront pratiqués moyennant un coût. Un grand nombre de conseils judicieux sont donnés à l'AMA par des scientifiques et autres experts du monde entier. Il souhaite que les remerciements exprimés par l'AMA à l'égard de toutes ses personnes soient dûment notés et il prie les présidents de les transmettre aux membres de leurs comités et groupes de travail.

### DÉCISION

L'AMA aidera les organisations qui ne font pas partie du Mouvement olympique mais qui font appel à elle pour leurs règles antidopage. Les services de surveillance et autres conseils fournis par l'AMA seront payants.

## **11. Questions et suggestions pour discussion**

LE PRÉSIDENT déclare qu'il a été demandé aux partenaires de suggérer des points à discuter. En un sens, l'AMA doit faire son propre travail. Par exemple, en ce qui concerne le contrôle, l'AMA doit-elle appartenir au métier du contrôle, que ce soit en compétition ou en dehors. Quelles sont les questions dont l'AMA doit tenir compte ? Les partenaires doivent réfléchir à tout cela. Pour ce qui est des Observateurs indépendants, sont-ils réellement séparés de l'AMA ou bien ne forment-ils simplement qu'un de ses groupes de travail ? Ces questions sont présentées d'avance car il se pourrait bien qu'elles se posent bientôt. Une réunion est prévue en mai, et peut-être deux ou trois éléments de réflexion devraient-ils être inscrits à l'ordre du jour, mais il est nécessaire d'y réfléchir dès à présent.

LE PROFESSEUR LJUNGQVIST déclare que certaines questions très importantes doivent être abordées. Au cours de la Conférence mondiale contre le dopage dans le sport à Copenhague, il était responsable de l'un des discours de clôture après l'adoption du Code et, à cette occasion, il a souligné la nécessité, en dépit de l'adoption du Code, d'une action et d'un contrôle car le Code n'est rien sans cela. Comment l'AMA fait-elle en sorte que les FI et les pays du monde entier réalisent des programmes de contrôle efficaces ? Ceci, à sa connaissance, n'est pas en place. Lorsque l'AMA a été créée, le CIO et l'IAAF ont découvert que seules douze FI disposaient d'un programme de contrôle et seules quinze d'entre elles avaient des règles qui les autorisaient. À présent, il existe des règles qui autorisent ces contrôles, mais les Fédérations procèdent-elles à ces contrôles ? Les contrôles inopinés hors compétition ne sont réalisés que par une poignée de Fédérations, est-ce acceptable ? Il lui semble qu'il s'agit là d'un défi immense à relever.

LE PRÉSIDENT demande comment l'AMA devrait surveiller et rendre compte du respect du Code. Par exemple, si la FIFA n'a pas modifié ses règles juridiques au 1<sup>er</sup> janvier 2005, l'AMA saura que cette Fédération ne respecte pas le Code. Elle en informera les gouvernements, le CIO et ses partenaires. Le CIO qui a désormais des obligations de par sa Charte olympique, sera alors à deux doigts de l'incendie, et il lui faudra avertir la FIFA qu'elle ne fait plus partie du programme des Jeux olympiques sauf si elle se résout à se mettre en conformité. Les gouvernements devront indiquer qu'aucune Coupe du monde ne pourra avoir lieu sur leur territoire si la FIFA ne respecte pas le Code. Il est nécessaire de réfléchir à la manière de procéder. Pour les sports olympiques ce sera facile : cela pourra être fait les années impaires, en 2005 et en 2007,

pour toucher les sports qui veulent être au programme des prochains Jeux olympiques. Ce sera plus difficile pour un certain nombre d'autres sports qui n'ont pas de programme de contrôles hors compétition. Si les sports n'ont pas de programme, ils ne seront pas en conformité avec le Code, et il faudra bien qu'ils l'admettent. Il y aura des plaintes à ce sujet, mais c'est le travail de l'AMA.

MME BASSER est d'accord, mais elle estime que la vérification et la surveillance est le rôle principal de l'AMA à l'avenir. On peut également rapporter à cela la question de savoir si l'AMA doit réaliser des contrôles. L'implication de l'AMA dans les contrôles peut avoir pour résultat inattendu que certaines FI et certains gouvernements s'abstiendront puisque l'AMA vient combler leurs lacunes. L'AMA devrait-elle stratégiquement passer à la vérification, à la surveillance et au renforcement des capacités des FI et des gouvernements à pratiquer les contrôles eux-mêmes ?

M. LAMOUR déclare qu'il est d'accord avec le professeur Ljungqvist concernant la vérification et la surveillance. Le système en France ne permet pas de contrôler des sportifs qui s'entraînent hors du pays, et les sportifs ont déclaré qu'ils n'étaient jamais contrôlés lorsqu'ils s'entraînent dans d'autres pays que le leur. Il est favorable à l'évaluation, mais qu'est-ce que l'AMA devrait évaluer ? Évaluera-t-elle les procédures de contrôle dans les pays, les contrôles des FI ou évaluera-t-elle tout ? Des programmes d'évaluation spécifiques sont nécessaires.

LE PRÉSIDENT demande, au cas où l'AMA trouve un sport ou un pays sans programme de contrôles hors compétition, si elle ne devrait pas se réserver le droit de réaliser elle-même quelques contrôles.

M. REEDIE déclare que l'AMA doit réaliser des contrôles avec l'espoir ultime qu'elle n'aura finalement plus besoin de réaliser ces contrôles. L'AMA a clairement choisi une conduite qui se tient à l'écart des contrôles quantitatifs pour s'en tenir aux contrôles de qualité. L'un des grands succès à Athènes a été la capacité du CIO de cibler ce qui a rendu l'ensemble du mouvement beaucoup plus efficace. Il lui semble que l'AMA va devoir faire des contrôles pour un grand nombre d'années encore. En même temps, l'AMA doit pouvoir expliquer aux FI, ses partenaires, qu'à l'avenir, pour demeurer en conformité avec le Code, elles devront réaliser des contrôles hors compétition. Néanmoins, tant que ce processus n'est pas appliqué, c'est l'AMA qui doit les réaliser et elle doit défendre son droit à le faire. L'AMA doit être la meilleure, et il estime qu'elle devrait continuer dans cette voie. On peut espérer que les contrôles diminuent dans les activités de l'AMA.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL déclare qu'un groupe de surveillance a été formé au sein de l'AMA, qui suit les pistes qui ont été suggérées. Le point principal concernant la surveillance serait un programme pour faire appliquer ceux qui ne sont pas en conformité. L'aide et les conseils du Mouvement sportif et des gouvernements sont nécessaires en ce qui concerne les sanctions susceptibles d'être imposées. En septembre 2005, l'AMA a planifié la réunion d'un groupe de réflexion semblable à celui qui s'est tenu en 2003. Peut-être devrait-il se réunir en mai plutôt qu'en septembre. Il informe les membres que tous les échantillons prélevés ne sont pas nécessairement complètement contrôlés pour des raisons de coûts et de laboratoires. L'AMA a été capable de rectifier la question jusqu'à présent, sous prétexte qu'il s'agit d'une phase d'apprentissage etc. Il s'agit d'une question de coût, et l'AMA ne peut continuer dans cette voie-là très longtemps, parce qu'on finira par dire qu'en fait l'AMA n'applique pas son propre Code. Il est d'avis d'ajouter ce point à la liste des questions à étudier.

LE PRÉSIDENT suggère que l'administration soit prête à cela en mai au moins pour ce qui concerne les questions qui relèvent de la surveillance de la conformité.

M. LARFAOUI considère que l'harmonisation des points de vue et des activités avec les FI est nécessaire. Certaines FI n'effectuent pas de contrôles hors compétition. Certains sportifs se plaignent des contrôles multiples qu'ils subissent en même temps. L'ASOIF, l'AIOWF et l'AMA devraient se rencontrer pour envisager des procédures

communes. Des problèmes se posent, et il est nécessaire de pouvoir compter sur des activités complémentaires et uniformes.

LE PRÉSIDENT demande à l'administration d'envisager une réunion sur les questions à traiter en prévision de mai.

Le programme de développement antidopage pourrait figurer comme une question à débattre.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL indique que l'administration a déjà fait savoir en septembre qu'elle se chargerait de cette question.

M. KOEHLER déclare qu'il présentera un compte rendu plus détaillé le lendemain sur la procédure actuellement observée. Il souhaite décrire la structure mise en place en Océanie et dans la région du Pacifique Sud. Quatre CNO ont été invités à prendre part à un projet antidopage. Malheureusement, Samoa n'a pu y participer du fait de circonstances imprévues. Il n'y a donc eu que trois CNO participants. Des mécanismes ont été mis en place pour que ces CNO soient considérés comme l'agence nationale antidopage de leur pays. L'AMA a élaboré des règles avec eux et elle a pris le temps de parler de ce processus en Australie. En outre, des agents de contrôle du dopage ont été formés. Il y aura deux ACD par pays pour leur permettre de commencer une collecte d'échantillons immédiatement. Reconnaissant que ce groupe ne disposait pas des moyens de faire fonctionner des agences nationales antidopage, il a été déterminé que l'Association des CNO d'Océanie (ACNOO) agirait en tant qu'Organisation régionale antidopage pour la coordination des activités des CNO. Dans une stratégie à court terme, un membre du personnel utilisera les installations de l'ACNOO mais fera fonctionner l'Organisation régionale antidopage (ORAD) sous la direction de la commission médicale de l'ACNOO. La structure donne responsabilité à l'ORAD de développer un plan de répartition général des contrôles (PRC) en coordination avec les CNO. Du fait de ressources limitées, l'ORAD s'assurera que du matériel éducatif et des procédures standard seront envoyées aux CNO, et formera un comité de gestion des résultats. Tous les résultats seront envoyés à ce comité de l'ORAD composé de quatre experts. Le cinquième expert proviendra du CNO du sportif concerné pour une meilleure diffusion des connaissances et pour la compréhension de la procédure, et pour finalement en arriver à créer une ONAD indépendante. Le groupe recevra également les demandes d'AUT et sera chargé de les approuver. Pour ce qui est des auditions, il est encore trop tôt pour mettre un organisme en place. Des discussions ont eu lieu avec l'Agence néo-zélandaise de lutte contre le dopage dans le sport et l'ASDA pour voir si la région pourrait utiliser des mécanismes d'appels existants et si l'ORAD pourrait se poser en observateur pour apprendre avant de mettre en place ses propres programmes. L'ORAD sera également responsable de l'obtention d'un financement pour sa propre prise en charge et pour devenir indépendante financièrement, après un certain laps de temps, et pour pouvoir diffuser des programmes au niveau national dans la région. Les objectifs à court terme sont d'examiner les résultats du projet pilote. L'examen aura lieu en interne avec le département des Relations gouvernementales et de l'Education. Une fois que le plan stratégique aura été élaboré, il sera diffusé auprès des partenaires pour commentaires et consultation. L'AMA collabore avec des pays sans argent pour contribuer à ces programmes. Il est nécessaire d'envisager la participation de partenaires pour assurer l'autonomie financière. La région du Commonwealth peut être prise en exemple. Il serait utile de rechercher une aide spontanée. Le gouvernement canadien et le Centre canadien pour l'éthique dans le sport ont investi CAN\$ 2 millions pour aider CONFEJES, et une part de ce budget a pour objet la lutte contre le dopage. Le Conseil de l'Europe a investi dans une conférence à Belgrade qui malheureusement a dû être retardée. L'Agence néo-zélandaise de lutte contre le dopage dans le sport est attentive à la région et à l'importance de développer les connaissances de ces sportifs, et elle souhaite qu'une part de son plan de répartition des contrôles porte sur la région du Pacifique sud. La recherche de ressources est nécessaire. La clé du succès de ce projet de développement de programmes est la participation des partenaires, l'ACNOO, l'Agence néo-zélandaise de dopage contre le sport et l'ASDA, ainsi que l'International Rugby Board.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST estime que ce serait un bon exemple de ce que l'AMA devrait faire. On peut espérer qu'un jour une agence antidopage indépendante existera dans la région.

LE PRÉSIDENT félicite tous ceux qui prennent part au projet.

### DÉCISION

Les questions de discussion ont été notées.

## **12. Autres questions / Prochaines réunions**

LE PRÉSIDENT se reporte aux dates de réunion suggérées dans le dossier des membres. Il estime que celles de septembre sont bien avant le 1<sup>er</sup> octobre et il espère que cela convient à tout le monde.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL explique que l'administration a prévu une réunion de planification stratégique avant la réunion du Comité exécutif. Cela ne le dérange pas cependant que ce soit en mai ou en septembre. Il est nécessaire de décider de ces dates pour laisser le champ libre à la programmation d'autres réunions et de pouvoir réserver des salles pour les réunions du Conseil de fondation. Les directeurs rendront un rapport à ce sujet le lendemain. Il reste ouvert aux commentaires quant au style et au contenu des réunions elles-mêmes. Malheureusement, il a été nécessaire d'élaborer un protocole limitant à seulement deux places dans la salle pour les personnes accompagnantes à la réunion du Comité exécutif.

M. REEDIE, pour des raisons personnelles, considère qu'il serait utile si la réunion de septembre pouvait être légèrement plus tôt. La réunion du comité Finances et administration aura probablement lieu plus tôt en septembre à Lausanne.

LE PRÉSIDENT rappelle que la raison donnée est que l'AMA serait mieux placée pour décider d'une Liste au moins cinq jours auparavant. Les membres sont-ils plus ou moins satisfaits des dates suggérées ?

M. MIKKELSEN considère que l'AMA devrait envisager de tenir une réunion hors de Montréal, peut-être en Europe ou dans l'un de ses bureaux régionaux.

LE PRÉSIDENT estime qu'il serait nécessaire d'étudier les coûts que cela entraînerait. Il ne s'agit pas seulement des ministres et autres. Ces réunions demandent également la participation du personnel de l'AMA.

M. MIKKELSEN considère qu'une réunion du Comité exécutif serait meilleur marché qu'une réunion du Conseil de fondation.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL annonce que peut-être l'AMA pourrait demander qu'on lui fasse des offres de prise en charge des coûts. Les ressources disponibles à Montréal rendent un peu plus difficiles les réunions ailleurs.

M. MIKKELSEN indique qu'il aimerait organiser une réunion et qu'il aimerait prendre en charge une partie des coûts. Il espère ainsi montrer le bon exemple.

LE PRÉSIDENT suggère que la proposition de M. Mikkelsen soit étudiée. L'AMA s'est donné la peine d'emmener son siège à Montréal et de montrer que le monde entier ne tournait pas autour de Lausanne. Il remercie le directeur général et le personnel de l'excellente préparation de la réunion. Il est pratique de disposer des documents du Comité exécutif et du Conseil de fondation dans le même dossier. Ainsi chacun est au courant de ce qui est prévu le lendemain.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL soulève la question de la composition des groupes de travail. Cela ne demande pas d'approbation, mais il est important que les membres soient mis au courant de la composition.

LE PRÉSIDENT indique qu'il n'y a pas de raison d'attendre. Le document pourra être distribué aux membres du Comité exécutif plus tard.

M. OWEN annonce qu'un cocktail est offert dans la soirée par le gouvernement de la province du Québec et son ministre des Sports.

La séance est levée à 12h50

**POUR APPROBATION**

**RICHARD W. POUND, QC**  
PRÉSIDENT DE L'AMA